

RESTRICTION D'EAU

A PARTIR DU 09 AOUT 2022

Nous vous informons que, par **arrêté préfectoral**, de **nouvelles restrictions d'eau** sont en vigueur dans le département depuis le 09 août 2022.

En voici les grandes lignes :

- **Le lavage des véhicules** hors des stations professionnelles est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires - alimentaires) ou technique (bétonnière...) et pour les services intervenant au titre de la sécurité publique (pompiers, police, etc.).
- **L'arrosage des pelouses**, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, terrains de sport est interdit.
- **L'arrosage des jardins potagers** est interdit de 8h00 à 20h00.
- **Le remplissage des piscines privées est interdit. La mise à niveau diurne des piscines privées est interdite.**

Pour toute information complémentaire, l'arrêté préfectoral est **disponible à l'accueil de la mairie, consultable aux heures d'ouvertures.**